

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'480'000.- pour les travaux  
d'aménagement du chemin de la Chèvre**la réponse à la motion de Madame la Conseillère Pierrette Roulet-Grin et consorts  
« Levée des restrictions de circulation du chemin de la Chèvre et de l'avenue des  
Sciences » du 6 décembre 2012*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

La circulation à l'entrée Sud d'Yverdon-les-Bains a été en partie améliorée par l'aménagement de la « bretelle » de sortie (2 voies), augmentant ainsi la capacité d'absorption de la sortie Yverdon sud de l'autoroute A1 ; travaux réalisés par l'OFROU en automne 2013.

Parmi les différentes mesures envisagées pour fluidifier la circulation à l'entrée sud d'Yverdon-les-Bains, la première pouvant être mise en œuvre rapidement est l'ouverture du chemin de la Chèvre au trafic motorisé « tronçon rue des Petits-Champs/avenue des Sciences ».

A partir de 2018, le réaménagement définitif du carrefour « route de Lausanne/chemin de la Sallaz » puis, à l'horizon 2019, la réalisation du giratoire au pont de Pomy, sans oublier la réalisation du tronçon sud de la route de contournement, termineront le schéma de circulation à l'entrée sud de la ville.

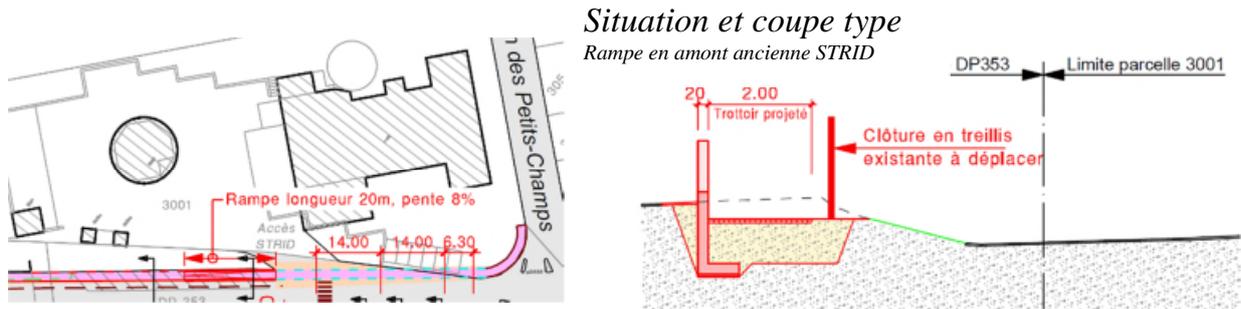
En ce qui concerne le renforcement de la matérialisation des deux giratoires provisoires (rte de Lausanne et rue d'Entremont), une autorisation officielle du canton jusqu'en 2018 est parvenue et les travaux sont réalisés.

Un crédit d'investissement de Fr. 1'480'000.- est donc sollicité pour effectuer les travaux d'aménagement nécessaires à l'ouverture du Chemin de la Chèvre au trafic motorisé.

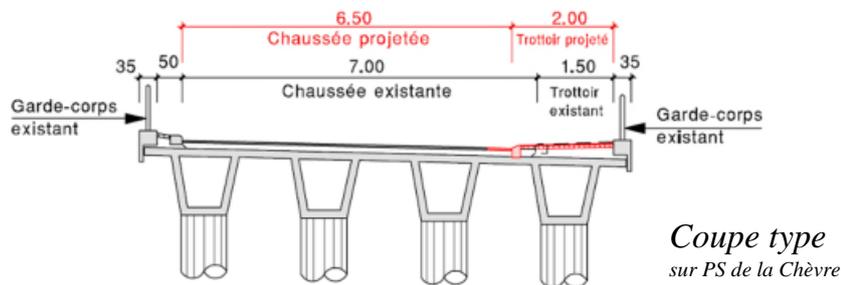
**Descriptif du projet****1. Chemin de la Chèvre**

Le projet prévoit la création d'un trottoir d'une largeur de 2 m et d'une longueur de 330 m côté nord du chemin de la Chèvre. Ce trottoir est réalisé dans le prolongement du trottoir du PST, arrêté pour l'heure en bas de la rampe du passage supérieur (PS de la Chèvre), jusqu'à la rue des Petits-Champs. Les matériaux choisis (bordures, pavés, etc.) sont identiques à ceux utilisés pour l'aménagement du PST, par souci évident de cohérence.

L'accès à l'entrée de la STRID nécessite un aménagement du trottoir, de part et d'autre de l'accès. Côté autoroute, une rampe d'une pente maximale de 8 % et d'une longueur de 20 m est bordée d'un mur de soutènement. L'entrée de la STRID est retravaillée afin de permettre le raccordement du projet à l'existant.

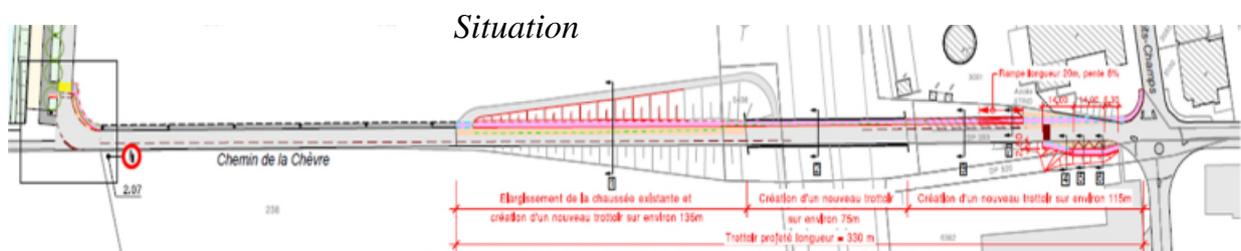


La chaussée existante, encore non-aménagée passera à une largeur de 6,50 m sur l'ensemble du tronçon. La fondation de la chaussée sera ponctuellement entièrement reconstituée en fonction de la qualité des sols rencontrés. Des bandes cyclables seront marquées dans le sens des montées, soit depuis l'avenue des Sciences au PS de la Chèvre, et de l'entrée de la STRID au PS de la Chèvre.



Le projet prévoit également la création d'un arrêt de bus sous la forme d'une baignoire hors trafic, pour permettre l'ajustement des horaires des bus Travys, à l'extrémité sud du chemin de la Chèvre côté nouvelle STRID. Un trottoir contournant cet arrêt de bus et un passage pour piétons permettront de relier l'ensemble des bâtiments STRID et les divers cheminements de mobilité douce. Cet aménagement nécessitera une légère adaptation de l'éclairage public existant, un complément d'équipement pour le réseau électrique (éclairage passage piéton et tubes en attente pour Travys).

Un nouveau réseau de récolte des eaux pluviales est prévu en bordure de chaussée du chemin de la Chèvre. Aucun éclairage public complémentaire n'est prévu pour l'instant le long du chemin de la Chèvre. Néanmoins, deux tubes PE 80/92 sont posés, en attente, dans le coffre du trottoir en vue du futur développement.



### 1.1. Passage supérieur (PS) de la Chèvre

A ce stade, seuls les travaux d'élargissement du trottoir sont prévus sur cet ouvrage, propriété de l'OFROU.

Un courrier de cet office, daté du 12 juin 2013, confirme que l'ouvrage peut être emprunté dans les deux sens par des véhicules conformes à la LCR (Loi sur la circulation routière), soit d'un poids total de 40 tonnes, moyennant le respect des mesures particulières suivantes :

- ⇒ Un seul poids lourd ou bus peut se trouver sur la travée médiane de l'ouvrage (espace entre véhicule lourd > 40 m) ;
- ⇒ Dans le cas d'une augmentation notable du trafic de véhicules lourds sur cet ouvrage, il sera nécessaire de procéder à une vérification de la sécurité à la fatigue.

Pour répondre à ces impératifs, tout en garantissant la fluidité et la sécurité du trafic, dans un endroit à faible distance de visibilité, induit par la courbe convexe du PS, il est prévu les dispositions suivantes :

- du PST vers la STRID : circulation autorisée pour les véhicules légers, voirie, convois agricoles et les transports publics ;
- de la STRID au PST : circulation autorisée pour tous les véhicules.

Le projet prévoit donc la mise en place d'une signalisation interdisant aux poids lourds provenant de l'avenue des Sciences d'emprunter le PS de la Chèvre, garantissant une distance de 40 m entre 2 véhicules lourds et interdisant le croisement simultané des bus et camions sur l'ouvrage. Il n'y a, par contre, aucune restriction concernant le trafic léger.

De plus, concernant la vérification à la fatigue de l'ouvrage, il a été retenu d'effectuer un comptage des véhicules après une année de mise en service du PS de la Chèvre, afin d'obtenir des valeurs significatives et permettre, en cas de demande de l'OFROU, la vérification à la fatigue de l'ouvrage.

### **1.2. Carrefour Sciences / Chèvre**

Le carrefour du chemin de la Chèvre avec l'avenue des Sciences est réaménagé, de façon à permettre aux cyclistes de traverser la chaussée en toute sécurité.

Cet aménagement génère une modification locale du trottoir, le déplacement d'une borne hydrante de l'ordre de 2 m et la modification de chambres Swisscom et Cablecom.

Un marquage viendra compléter ce carrefour pour matérialiser la bande cyclable, ainsi que le cédez-le-passage des véhicules provenant du chemin de la Chèvre (côté Jura).

### **1.3. Carrefour Sciences / Sallaz**

Le projet prévoit à cet endroit, l'aménagement d'un carrefour à feux soit : la pose de trois feux à deux phases principales et des phases piétons-vélos, avec une priorisation à la demande pour les bus Travys. Des travaux de fouille d'une longueur d'environ 120 m sont nécessaires, pour permettre l'alimentation des feux lumineux.

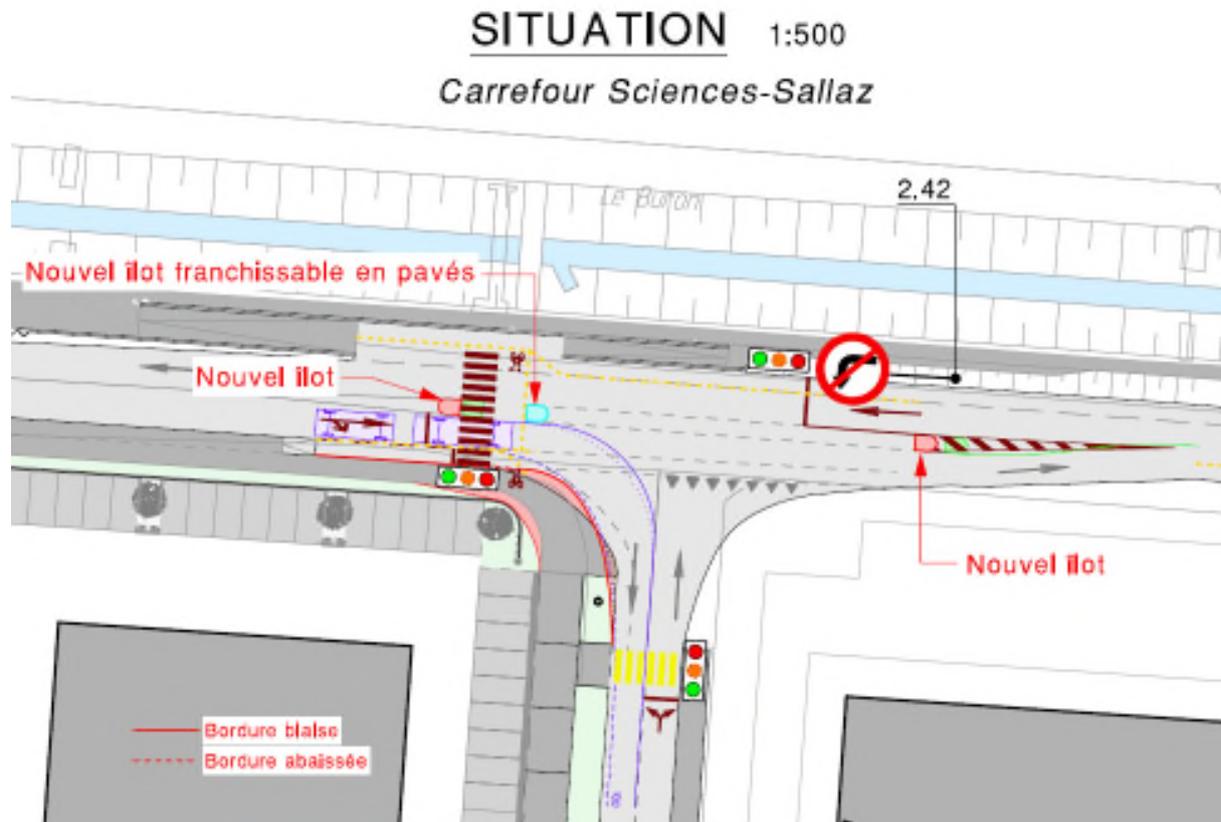
Durant la phase de chantier, le trafic devra être géré par un système de feux radars à trois phases.

Le tourné à gauche depuis le chemin de la Sallaz, en provenant de la route de Lausanne, sera interdit à ce carrefour, afin de garantir sa capacité et donc sa fluidité. Le tourné à gauche au chemin des Prés-aux-Oies, situé 100 mètres plus tôt, offrira aux usagers de l'avenue de la Sallaz, en provenance de la route de Lausanne, d'accéder au PST.

Les îlots existants sont légèrement déplacés pour faciliter les manœuvres des bus Travys et permettre le marquage d'une bande cyclable parallèlement au passage pour piétons existant, ce qui améliore la cohérence et la continuité du réseau cyclable.

Par ailleurs, suite à la remarque de l'Association Pro Vélo proposant un aménagement de ce carrefour, une variante a été dessinée et évaluée, nécessitant cependant des travaux plus conséquents, chiffrés à environ Fr. 30'000.- (montant compris dans le devis global).

Cette amélioration garantira aux cycles, allant de la Sallaz à l'avenue des Sciences, de rester en permanence hors trafic. Cela nécessite cependant la suppression ponctuelle de la zone verte existante devant la halle occupée par Ertec et Heraus. La variante a été soumise au Voyer des routes en date du 19 septembre 2014. Cette adaptation a été jugée de minime importance et ne nécessite aucune demande de validation complémentaire.



### Procédure

Cela exposé, le projet d'ouverture du pont de la Chèvre a fait l'objet d'un examen préalable auprès des services cantonaux. Il a également reçu l'accord des CFF et le préavis positif soumis à conditions de l'OFROU (propriétaire du pont sur l'A1), puis il a été soumis à l'enquête publique du 5 juillet au 3 août 2014. Il a suscité deux oppositions et deux remarques.

Un appel d'offres pour les travaux de génie civil, en procédure « ouverte », conformément à la législation sur les marchés publics, est actuellement en cours.

### Réponses aux oppositions

Deux oppositions ont été déposées, dont l'une, émanant de l'Association « STOP aux bouchons » a été retirée le 5 décembre dernier ; tandis que celle de Mme P. Roulet-Grin a été transformée en remarque (le 19 décembre 2014) après que des explications détaillées aient été fournies à celle-ci. Deux autres remarques ont été formulées.

#### 1) Opposition transformée en remarque de Mme Pierrette Roulet-Grin

Mme P. Roulet-Grin attire l'attention sur le fait que l'option retenue, consistant à introduire des feux pour régler le passage de tout usager au carrefour chemin de la Sallaz/avenue des Sciences contribue à diminuer le trafic automobile, augmente la pollution de l'air (départs et accélérations des véhicules) et, est onéreux puisqu'il s'agit d'un système transitoire, jusqu'à l'installation de feux, en 2018, à l'entrée du chemin de la Sallaz.

Réponses :

*Concernant le carrefour Sallaz/Sciences, la solution proposée initialement par l'opposante serait contraire à la hiérarchie du réseau routier actuel (protocole des routes cantonales en traversée). Elle ne permettrait pas de garantir la sécurité des cyclistes de l'axe Sallaz/route de Lausanne. L'emplacement des deux passages piétons (relativement éloignés l'un de l'autre) combiné à la traversée des cycles impliquera également une régulation par feux et induirait une concentration des véhicules sur l'avenue des Sciences et dans le PST, avec une charge supplémentaire sur les giratoires à l'entrée sud de la ville. Cet aménagement a été écarté par les spécialistes du trafic dans le cadre de l'élaboration du présent projet. De plus, un tel aménagement ne permettrait plus aucun contrôle d'accès à la ville et à la future hiérarchisation des axes en relation avec la route de contournement et induirait un simple report de charge sur les feux suivants situés encore plus au centre de la ville et donc en milieu habité.*

*En conclusion, le rapport de trafic, joint à l'enquête publique, démontre aisément le fonctionnement (réserves de capacité aux heures de pointe du matin et aux heures de pointe du soir) du carrefour à feux tel que proposé. Une synchronisation avec les feux précédents sur l'avenue de la Sallaz sera évaluée. Le réglage final de ce carrefour sera bien évidemment affiné, le moment venu, avec le projet de la route de contournement.*

**2) Remarque du 28 juillet 2014 de l'Association « Pro Vélo Yverdon »**

L'Association formule la remarque suivante : « Nous apprécions que la ville profite de modifications de la circulation qui visent en tout premier lieu la fluidité du trafic motorisé pour apporter également des améliorations au réseau de mobilité douce. En revanche, nous regrettons qu'à l'occasion de ces travaux la circulation des cyclistes venant du centre en direction de l'avenue des Trois-Lacs ne soit pas modifiée. Ceux-ci doivent se réinsérer sur la chaussée après être passés sous les voies CFF, et ne retournent sur la piste cyclable des Sciences qu'après le carrefour »

Réponse :

*L'aménagement du carrefour Sallaz/Sciences a été amélioré afin de permettre aux cyclistes allant du chemin de la Sallaz sur l'avenue des Sciences de rester hors trafic. Les différentes directions seront régulées par des feux à l'intention des cycles.*

**3) Remarque du 10 juillet 2014 de STRID SA**

La société STRID SA apporte quelques remarques concernant la sécurité et l'aménagement d'un arrêt de bus au carrefour du chemin des Petits-Champs/chemin de la Chèvre. « Les principaux utilisateurs des transports publics se dirigent vers la zone industrielle. Un passage pour piétons situé entre le giratoire et l'arrêt de bus les rapprocherait de leur destination tout en augmentant les probabilités de fréquentation du passage pour piétons par rapport à un emplacement à l'ouest. De plus, le passage pour piétons serait plus éloigné de la sortie de notre déchèterie, qui génère plus de 120 sorties de véhicules par jour »

Réponses :

*Le projet de marquage routier définitif tiendra compte du réaménagement projeté de l'ancienne STRID. Nous confirmons, par ailleurs, que le projet communal est totalement compatible avec le projet de STRID SA.*



Honoraires Ingénieurs civil, trafic et géomètre + frais divers (Etablissement du projet, montant déjà engagé)	50'000.-	
Honoraires Ingénieur et géomètre (réalisation)	50'000.-	
Note de calcul pour OFROU	15'000.-	
Expertises, mandats divers	15'000.-	
Bureau technique STE	25'000.-	
<b>Sous-Total honoraires</b>		<b>155'000.-</b>

Frais administratifs divers, communication, etc...	25'000.-	
Indemnités diverses, terrain	10'000.-	
<b>Sous-Total frais divers</b>		<b>35'000.-</b>
<b>Divers et imprévus (~10%)</b>		<b>120'000.-</b>
<b>Total travaux ouverture chemin de la Chèvre</b>		<b>1'480'000.-</b>

A relever, qu'une participation financière de la copropriété du PST sur la réalisation du trottoir, tronçon avenue des Sciences/PS de la Chèvre est acquise. Un montant forfaitaire de **Fr. 120'000.-** a été arrêté et le principe de cofinancement validé en séance de copropriété du PST, le 29 août 2014.

L'ensemble des coûts relatifs à l'ouverture au trafic du chemin de la Chèvre figure au plan des investissements, sous la rubrique « PST étape 4, jonction av. des Sciences avec Petits-Champs » pour un montant de Fr. 1'500'000.-.

### **Amortissement et charge annuelle**

La dépense des travaux réalisés par STE sera amortie de la façon suivante :

- Fr. 100'000.- (collecteur EC) par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux cpte n° 928.1405.
- Fr. 1'380'000.- (superstructure / chaussée) seront amortis sur une durée de 20 ans au plus

Les frais d'entretien ne sont pas pris en compte du fait qu'il s'agit d'une réfection d'un tronçon existant et que ses coûts d'entretien sont déjà intégrés dans le compte annuel STE n° 431.3142.01 « entretien réseau routier ».

La charge annuelle pour les travaux du STE se monte à Fr. 85'905.- soit Fr. 69'000.- pour les amortissements et Fr. 16'905.- pour les frais d'intérêts variables sur le capital investi.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement du chemin de la Chèvre. L'approbation cantonale est réservée ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'480'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1449 «Ouverture ch.de la Chèvre » et amortie de la manière suivante :
- Fr. 100'000.- par prélèvement au fonds d'épuration des eaux cpte n° 928.1405 ;
  - Fr. 1'380'000.- sur 20 ans au plus ;
- Article 4 : La réponse à la motion de Madame la Conseillère Pierrette Roulet-Grin « Levée des restrictions de circulation du chemin de la Chèvre et de l'avenue des Sciences », déposée le 6 décembre 2012, est acceptée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

J.-D. Carrard

S. Lacoste

Annexes : plan de situation  
Lettres de remarques  
Texte de la motion

Délégué de la Municipalité : Monsieur M.-A. Burkhard, municipal des travaux et de l'environnement.

<b>Exécution</b>	
Plan No	13005-01f
Echelle	1:1'000 / 1:100
Dessiné	06.02.2013 J.Pidoux
Contrôlé	06.02.2013 G.Apisa
Format	84 x 90 cm

**PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A.**

1006 LAUSANNE CH. de Pré-Flouris 6 Tél. 021 613 10 40 Fax. 021 613 10 41 pgrais@ingenieurs.ch

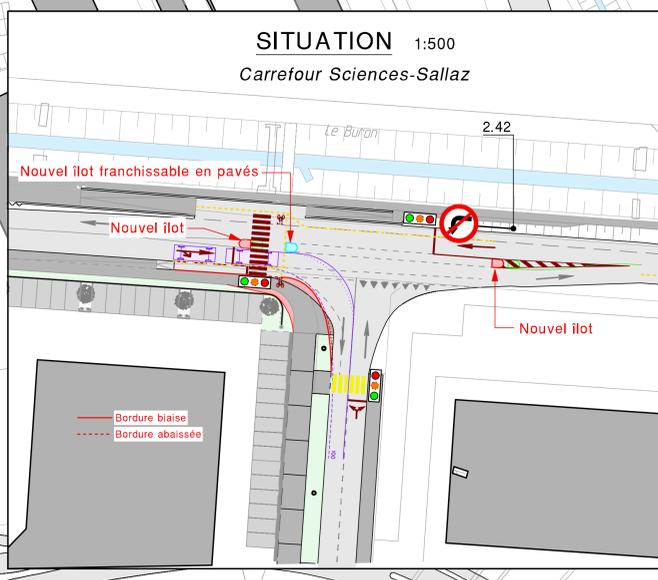
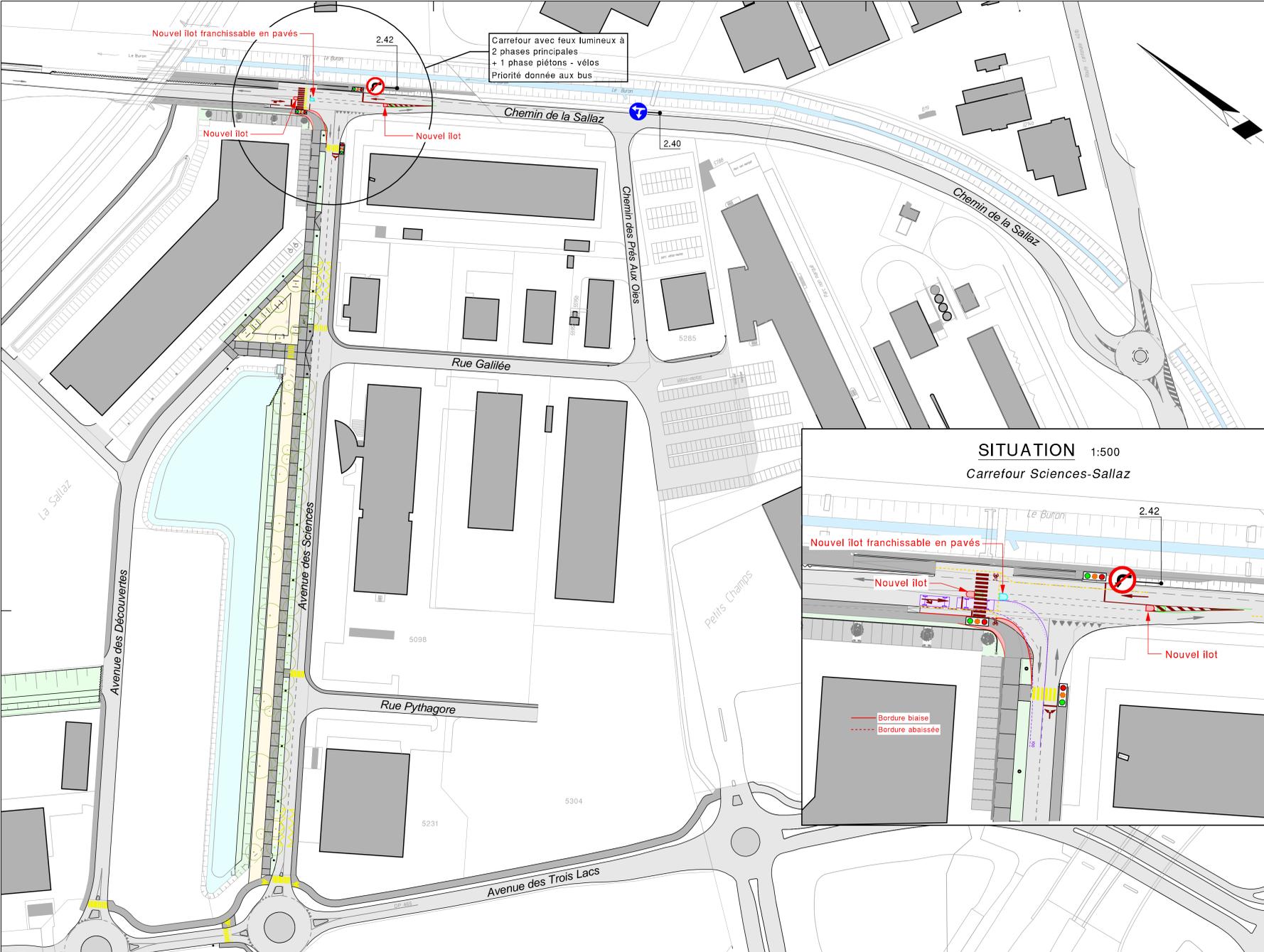
1400 YVERDON-LES-BAINS Rue de la Villeite 34 Tél. 024 425 11 32-13 Fax. 024 425 12 76 pgray@ingenieurs.ch

1860 AIGLE Sous-le-Bourg 3 Tél. 024 465 46 90 Fax. 021 613 10 41

INGENIEURS CIVILS 1304 COSSONAY-VILLE Rue de la Placette 13 Tél. 021 681 03 87

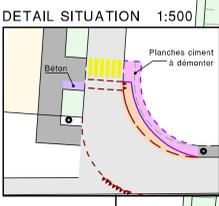
Index / Date	a / 25.04.13	b / 28.06.13	c / 07.08.13	d / 05.09.13	e / 27.08.14	f / 19.09.14	g /
Dessiné	JP	JP	JP	JP	PB	RW	
Contrôlé	GA	GA	GA	GA	PB	PB	

- Modif. : a - Modification selon séance du 28.03.2013  
 b - Modification selon retour M. Nicolet + ajout arrêt bus STRID  
 c - Modifications selon remarques team+  
 d - Ajout coupe rampe piétons à côté de la STRID  
 e - Mise à jour pour soumission  
 f - Mise à jour pour exécution



**Légende :**

- Bordure haute projetée
- Planche ciment projetée
- Pavés projetés
- Marquage projeté
- Chaussée projetée
- Trottoir projeté
- Béton projeté



**COUPE TYPE 1 1:100**  
Chemin de la Chèvre côté PST

**COUPE TYPE 2 1:100**  
Chemin de la Chèvre sur pont

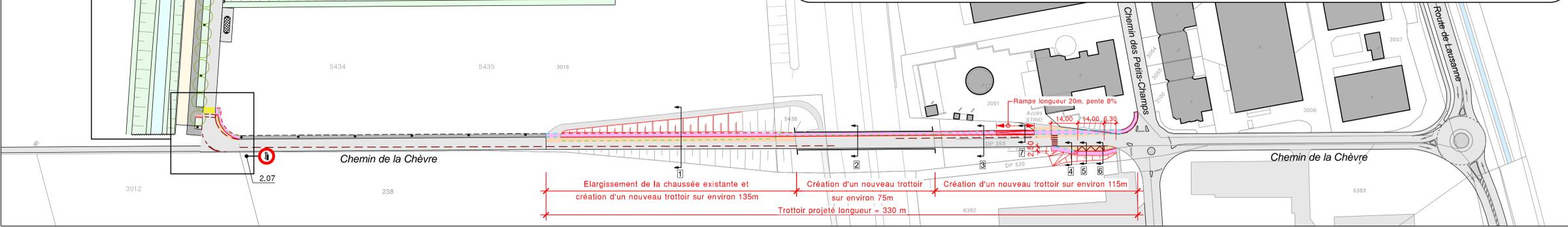
**COUPE TYPE 3 1:100**  
Chemin de la Chèvre côté STRID

**COUPE 4-4 1:100**

**COUPE 5-5 1:100**

**COUPE 6-6 1:100**

**COUPE 7-7 1:100**

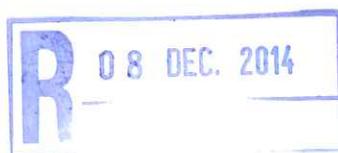


Associations « Stop aux Bouchons »

p.a. Aude Briand, présidente

Rue de Chamblon 7

1400 Yverdon-les-Bains



MUNICIPALITE

Pl. Pestalozzi 2

1400 Yverdon-les-Bains

Lettre déposée au Greffe

## Concerne retrait de l'

**OPPOSITION – Enquête publique – 5.7.-3.8.14 – Ouverture du chemin de la Chèvre au trafic et mesures complémentaires Av. Sciences – chemin de la Sallaz**

Mesdames, Messieurs,

Notre Association a été reçue par le STE. Nous avons pu obtenir plusieurs éclaircissements. Ainsi nous renonçons à notre opposition sur les deux points soulevés et nous la retirons.

1. Concernant la circulation sur ce Pont nous comprenons certaines nécessités et sommes satisfaits du large usage qui pourra être fait de ce passage.

2. Pour ce qui touche au débouché de l'Avenue des Sciences, nous avons apprécié les améliorations touchant aux cyclistes. Pour les feux nous avons compris que cette solution durerait quelques années mais qu'il fallait prendre en compte l'aménagement des circulations dans la situation actuelle et surtout le fait que cette solution avait un caractère provisoire, même si de longue durée ( horizon 2018).

Il s'y est ajouté le fait important qu'une étude (TRANSITEC) a été conduite pour juger de l'impact de la construction de la route de contournement, sur l'ensemble de la Ville. Ces résultats paraissent très intéressants. Notre attente est qu'un plan des circulations soit enfin réactualisé.

Nous nous permettons enfin deux remarques, l'une positive et l'autre critique.

1. Le fait de rencontrer des opposants, avant la rédaction des préavis, est une excellente chose, qui a défaut de toujours pouvoir amener au retrait total ou partiel des oppositions, clarifie les positions aux yeux des commissaires au moment de traiter les préavis.

2. L'association Stop aux Bouchons ( comité d'initiative inclus) déplore qu'elle n'ait pas été associée à l'enquête conduite par un bureau lausannois, au sujet, entre autres, de la façon dont la route de contournement était reçue dans la population. Certains de ses membres ayant toutefois pu, sous une autre casquette, y participer sur un strapontin, en avaient fait la remarque. Or la même chose vient de se répéter avec l'étude TRANSITEC. Il n'est pas normal que des associations comme Pro-Vélo ou Valentin soient nommément invitées et que Stop aux Bouchons dont les statuts sont entre vos mains, (qui est apolitique et plutôt active dans des projets où l'association défend les multiples usagers) ne le soit pas. Si Daniel Cochand participe en tant que membre de l'Association de quartier St-Georges, il ne représente pas, dans les ordres de priorité des intérêts, la même position que s'il y participe en tant que membre de Stop aux Bouchons. Ce sont deux associations bien distinctes. Et il est bien entendu que Stop aux Bouchons peut parfaitement être représentée par un autre membre de son comité.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Yverdon-les-Bains, le 5 décembre 2014

Aude Briand, présidente

Daniel Cochand, secrétaire

REÇU 19 DEC. 2014

**Pierrette ROULET-GRIN**  
Av. Quatre-Marronniers 28  
1400 Yverdon-les-Bains

Service des Travaux et de l'environnement  
M. Sandro Rosselet, directeur  
Rue de l'Ancien-Stand 4  
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 18 déc. 2014

**Ouverture du chemin de la Chèvre au trafic motorisé – enquête du 5.7. au 3.8.14**

Transformation de l'opposition no 2 du 18 juillet 2014 en remarque

Monsieur le Directeur,

Lors de notre entretien de conciliation du 5 novembre 2014, suite aux explications reçues et aux documents détaillés présentés, j'ai pu retirer en cours de séance l'opposition no 1 déposée par mon courrier du 18 juillet 2014 – opposition qui s'inquiétait de la circulation dans les deux sens des convois agricoles sur le chemin de la Chèvre.

**Opposition no 2 – carrefour Sciences-Sallaz**

Après avoir pris connaissance de divers éléments, tels

- l'actuel Plan Directeur Communal 1995 et son dossier « Transports », classant le chemin de la Sallaz dans le réseau distributeur et pas comme route de traversée (voir « Hiérarchie du réseau routier »)
- des comptages Transitec du printemps 2014,
- du retard que pourrait apporter une opposition dans la création d'une « porte d'entrée-sortie » supplémentaire bienvenue au sud de la ville par l'ouverture du pont de la Chèvre,

**je transforme l'opposition no 2 en remarque**

en attirant l'attention du service concerné que l'installation de feux pour régler le passage de tout usager au carrefour Sallaz-av. Sciences

- diminue la fluidité du trafic automobile,
- augmente la pollution de l'air par les départs et accélérations des véhicules obligés de s'arrêter avant de repartir,
- coûte relativement cher à la collectivité pour une installation qui va devenir obsolète deux ans après avoir été posée, des feux étant prévus vers 2018 sur la route de Lausanne à l'entrée du chemin de la Sallaz, le tronçon Graveline – av. des Sciences de la route de contournement étant prévu à même époque .

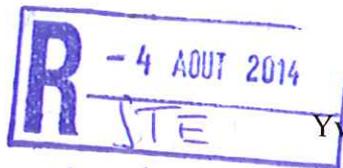
En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

  
P. Roulet-Grin

OO PRO VELO  
YVERDON

Case Postale 1112  
1401 Yverdon-les-Bains

[www.pro-velo-yverdon.ch](http://www.pro-velo-yverdon.ch)  
[urbanisme@pro-velo-yverdon.ch](mailto:urbanisme@pro-velo-yverdon.ch)



REÇU 5 AOUT 2014

Yverdon-les-Bains, le 28 juillet 2014

Copie Mobilites des  
urbat Yver

Commune d'Yverdon-Les-Bains  
Pl. Pestalozzi 1  
1400 Yverdon-les-Bains

### Remarque

#### Ouverture du Chemin de la Chèvre au trafic motorisé

Madame, Monsieur,

Notre association milite pour la promotion du vélo comme loisir et moyen de transport à Yverdon-les-Bains et dans sa région. L'association PRO VELO Yverdon veut susciter le "réflexe" vélo à Yverdon et obtenir une amélioration de la sécurité et des conditions de déplacement pour les cyclistes. Nous comptons plus de 180 membres dans l'agglomération d'Yverdon-les-Bains et voulons être le porte-parole de la majorité d'habitants de l'agglomération qui l'utilise fréquemment<sup>1</sup>, pour apporter notre pierre à l'édifice d'une ville agréable pour ses habitants.

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle de la circulation et de la sécurité des vélos, ce qui nous conduit à formuler une **remarque** à ce projet.

Nous apprécions que la Ville profite de modifications de la circulation qui visent en tout premier lieu la fluidité du trafic motorisé pour apporter également des améliorations au réseau de mobilité douce. En particulier nous remercions les auteurs du projet d'avoir prévu des bandes cyclables dans le sens montant sur le pont de la Chèvre, un sas de traversée du chemin de la Chèvre vers la piste cyclable de l'avenue des Sciences, une meilleure traversée de l'avenue des Trois Lacs, un sas cyclable aux feux, et surtout de permettre aux vélos venant de la piste cyclable de traverser le chemin de la Sallaz aux feux en direction du centre sans se réinsérer dans l'avenue des Sciences.

En revanche nous regrettons qu'à l'occasion de ces travaux la circulation des cyclistes venant du centre en direction de l'Avenue des Trois Lacs ne soient pas modifiée. Ceux-ci doivent se réinsérer sur la chaussée après être passés sous les voies CFF, et ne retournent sur la piste cyclable des Sciences qu'après le carrefour. Les trois schémas ci-dessous représentent les flux cyclistes au carrefour Sallaz-Sciences actuels, prévus par le projet, et tels qu'ils devraient être.

<sup>1</sup>Typologie et évolution des logiques de choix modal chez les actifs motorisés urbains, Novembre 2012 : dans l'agglomération d'Yverdon-les-Bains, 55% des enquêtés utilisent le vélo plus de 2-3 fois par mois

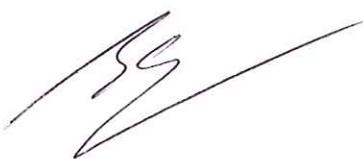
Circulation actuelle	Circulation prévue par le projet	Circulation telle qu'elle devrait être
		

C'est d'autant plus dommage de ne pas modifier cette circulation à l'occasion de l'ouverture du chemin de la Chèvre au trafic motorisé qu'un projet de liaison de la Gare à Y-Parc a été élaboré par les services communaux (Stéphane Sousa, travail de diplôme) et qu'il a pris en compte la problématique de cette traversée.

Nous espérons que quelques modifications pourront être apportées au projet pour résoudre le problème soulevé ci-dessous. D'une manière générale, nous regrettons que les études de mobilité ayant abouti à ce projet n'aient considéré que le trafic motorisé et n'aient pas analysé les flux de mobilité douce et en particulier cycliste.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Yverdon-les-Bains, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Benoist Guillard  
Commission Urbanisme



UNF

REÇU 11 JUL. 2014



Services des travaux et de l'environnement  
A l'att. de M. Sandro Rosselet  
Rue de l'Ancien Stand 4  
Case postale  
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 10.07.2014

**Ouverture du Chemin de la Chèvre au trafic routier**

---

Monsieur,

Dans le cadre de la mise à l'enquête de l'ouverture du Chemin de la Chèvre au trafic motorisé, nous nous permettons d'apporter quelques remarques concernant la sécurité et l'aménagement d'un arrêt de bus au carrefour du chemin des Petits-Champs / chemin de la Chèvre.

Les principaux utilisateurs des transports publics se dirigent vers la zone industrielle. Un passage piéton situé entre le giratoire et l'arrêt de bus les rapprocherait de leur destination tout en augmentant les probabilités de fréquentation du passage piéton par rapport à un emplacement à l'ouest.

De plus, le passage piéton serait plus éloigné de la sortie de notre déchèterie, qui génère plus de 120 sorties de véhicules par jour, principalement fourgonnettes et camions.

Espérant que nos remarques puissent être prises en compte pour la sécurité des différents usagers de la route jouxtant notre déchèterie, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Jacques-André Mayor  
Président

STRID SA  
  
Jean Paul Schindelholz  
Directeur

Ods. 06.12.2012 / MV point 10.12

Motion P. Roulet-Grin et consorts

« Levée des restrictions de circulation du Ch. de la Chèvre et de l'Av. des Sciences »

M. le Président, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, Mmes et MM. les conseillers,

Dans les pages de la FAO ayant trait aux prescriptions et restrictions spéciales concernant le trafic routier, il est paru le 30 octobre dernier une série de décisions émanant de notre Municipalité et ayant trait à diverses rues et carrefours situés dans le secteur Chemin de la Chèvre – Avenue des Sciences.

On y indique notamment la pose d'une signalisation introduisant une dérogation supplémentaire à l'interdiction de circuler, celle permettant aux « bus scolaires » d'emprunter ces deux rues jusque-là réservées aux « Transports publics Travys » et aux « Véhicules agricoles ».

Cette nouvelle a entraîné de notre part la réflexion suivante : comment se fait-il que la large - si ce n'est grandiose - avenue des Sciences, son espace réservé aux cyclistes, ses passages piétons, ses allées d'arbres et de bancs, son grand giratoire sis à mi-longueur, de même que le fonctionnel chemin de la Chèvre qui y débouche - nanti récemment de deux giratoires côté route de Lausanne, - ne pourraient-ils pas tous deux être ouverts au trafic, également en regard des millions de francs payés par le contribuable pour construire et aménager l'ensemble ?

Vu l'engorgement chronique de la route de Lausanne aux heures pendulaires - en particulier le giratoire des Petits-Champs et celui situé au débouché du Chemin de la Sallaz - il serait pourtant logique que dans un but de fluidité du trafic, on ouvre à la circulation le pont de la Chèvre et le petit tronçon rejoignant l'avenue des Sciences. D'autant plus que le récent aménagement de la déchetterie-ressourcerie très utilisée de la STRID, comme le développement de la zone d'activités des Petits-Champs - plaident pour une meilleure desserte du quartier.

On peut objectivement penser que si le pont de la Chèvre - qui enjambe l'autoroute - supporte depuis des années, en sus des grands bus articulés de TRAVYS, de lourds convois agricoles, soit un tracteur de 8 à 10 tonnes auquel peut être attelé une remorque à haut cadre remplie d'une vingtaine de tonnes de céréales - soit une trentaine de tonnes disposées sur quatre essieux - on peut en déduire qu'un trafic même bidirectionnel de véhicules légers serait fêtu de paille à côté de cela. De plus - et à dire d'expert, une ouverture bidirectionnel au trafic ne demanderait pour tous travaux que de menus aménagements sur les deux accès au pont.

Enfin, pour avoir le cœur net sur la faisabilité de l'idée et la procédure à entreprendre, nous nous sommes approchés de la direction régionale du Service cantonal des Routes qui a confirmé qu'il ne fallait qu'une demande écrite formelle de la commune-siège adressée (à ses bureaux) pour que les plans de construction sortent de leur tiroir afin de vérifier précisément la charge supportable, et pour que le même service fasse suivre la requête à qui de droit pour obtenir la voie libre sur cet axe, dans un sens comme dans l'autre.

En conclusion, M. le Syndic, Mmes et MM. les municipaux, chers collègues conseillers, nous vous remercions de donner votre appui massif à cette motion : les Yverdonnois, les travailleurs pendulaires villageois de la périphérie sud, comme nos concitoyens de Gressy apprécieront !

  
Pierrette Roulet-Grin et 36 signataires

(voir signatures sur pages 1, 2 et 3)